



# Vivre à **SERQUIGNY**



## Le saviez-vous ? Un dirigeable LE LEBAUDY II en liberté, a été retrouvé à Serquigny

Au début du vingtième siècle, le Lebaudy était un dirigeable réalisé par l'ingénieur Henri Julliot et les frères Paul et Pierre Lebaudy. Ils étaient à l'époque propriétaires de la plus importante compagnie sucrière française. C'était un dirigeable semi-rigide. Il effectua plusieurs vols et eut trois configurations successives avant de devenir le premier dirigeable militaire de l'armée française et du monde. Il faisait 56,5 mètres de long et 9,8 mètres de large pour un volume de 2 660 m<sup>3</sup>, le tout propulsé par un moteur Daimler à quatre cylindres.



Le LEBAUDY II qui s'était toujours bien comporté dans toutes ses sorties, a suivi le matin du 28 août 1904, l'exemple d'un ballon captif. Il a rompu ses amarres et a pris sa course dans les airs.

Ce 28 août 1904, après un court vol, le vent arrache les amarres et le dirigeable s'envole sans équipage. Pierre Lebaudy et l'ingénieur Juchmès vont à sa poursuite en automobile. Il est aperçu à Giverny par Claude Monet, puis à Évreux, se dirigeant vers la mer. Perdant du gaz, il touche le sol au milieu de la gare de Serquigny, rebondit et se prend finalement dans les arbres du bois de Fontaine-l'Abbé. Démontés sur place, les éléments sont rapatriés le 1er septembre par la route, dans sept voitures hippomobiles. Remonté et regonflé, le Lebaudy reprend ses ascensions, notamment de nuit en octobre de cette même année. L'enveloppe est de nouveau dégonflée le 23 décembre pour hivernage.

Regonflé au printemps 1905, il est décidé de l'envoyer dans l'Est de la France pour de nouveaux vols d'essais militaires.

En décembre 1905, les frères Lebaudy proposèrent au nouveau ministre de la guerre de laisser le dirigeable à disposition des militaires.

Le dirigeable subit une refonte en octobre 1908 pour le moderniser et le mettre au standard des autres dirigeables militaires construits par l'entreprise Lebaudy. Le lebaudy est ensuite affecté pour servir à l'instruction. Il est finalement démantelé en 1912. Entre 1905 et 1914, les différents constructeurs fournissent un total de 23 appareils à l'armée française, six d'entre eux seront opérationnels en août 1914.



## Sommaire

- 3 **Edito**
- 4 **L'essentiel des délibérations du Conseil Municipal**
- 9 **Tarifs communaux 2018**
- 10 **Le Conseil Municipal des enfants**
- 11 **La nouvelle pharmacie**
- 12 **La future Maison de Santé**
- 13 **Le Marquis de Croix**
- 14 **Travaux**
- 15 **Environnement**
- 16 **Le PLU**
- 18 **Les écoles**
- 19 **Le Label du gîte communal**
- 20 **Du côté de nos aînés**
- 22 **L'AMAP**
- 23 **La médiathèque**
- 24 **Le sport et les associations**
- 26 **Renseignements utiles**



N'oubliez pas que vous pouvez consulter également notre journal sur le site internet de la commune dans la rubrique "Vie Municipale / Bulletins d'informations".

[www.serquigny.fr](http://www.serquigny.fr)

Photo de la couverture : inauguration des illuminations de Noël, place de la mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2017, mise en lumière par la petite Cassandra.

*Madame, Monsieur*

*Les illuminations de fin d'année ont mis notre commune en exergue, cette mise en lumière a été effectuée au cours d'une belle fête avec les enfants des écoles, avec les parents et l'action de nos personnels, nous avons reçu de nombreuses félicitations, bravo également aux habitants de la rue d'Auvergne ! L'année 2017 qui vient de s'achever aura été riche en événements, nouveau Président de la République avec un bouleversement électoral. Pour notre région mise en place difficile de la nouvelle Intercom Bernay Terres de Normandie. Je travaille au quotidien en tant que Vice-Président à sa réussite ainsi que Mme VATINEL dans le domaine social.*

*Nous avons voté un budget pour Serquigny sans augmentation de la fiscalité en faisant des choix en faveur de l'avenir de la commune.*

*Nous consacrons un quart de notre budget aux écoles, nous avons changé entièrement les tuyauteries de chauffage et nous poursuivrons en 2018 nos travaux.*

*Comme vous avez pu le voir, nous avons démoli les logements de l'ancienne gendarmerie ainsi que les bâtiments de l'ancien haras. Cela va nous permettre la construction de 18 logements et de commencer les travaux pour la construction de la Maison de services avec dans son centre la Maison de santé.*

*Déjà la nouvelle pharmacie s'est installée offrant avec ces projets que je viens d'évoquer, un ensemble de services au cœur de notre commune.*

*Nous avons également terminé l'aménagement de la RD 24 en direction d'Arkema.*

*L'étude en cours du Plan local d'urbanisme va entrer dans sa phase définitive dessinant les contours de notre développement pour l'avenir. Nous préparons l'aménagement de notre réserve foncière de 5ha en direction de Courcelles.*

*Orange va installer une antenne pour la téléphonie permettant d'améliorer la desserte pour Arkema et notre commune.*

*Mais de nouveaux nuages viennent obscurcir notre avenir avec le départ annoncé de L'ADAPT, j'ai déjà entrepris de nombreuses démarches, M. Le Préfet, Députée, rencontre avec les dirigeants nationaux de cette association. La lutte va être rude !*

*Il en va de la présence de nos services sur nos territoires ruraux.*

*Tout cela montre les tâches difficiles que nous avons à remplir au quotidien, réunions multiples, déplacements, répondre aux diverses sollicitations de toutes natures.*

*Mais je ne suis pas élu pour me plaindre, comme le veut souvent notre tradition française, mais pour offrir des perspectives pour notre commune.*

*Pour cela j'ai la chance de m'appuyer sur une équipe municipale qui œuvre au quotidien avec nos services.*

*Je termine mon édito pour mettre en avant l'important travail réalisé par nos associations, lien d'animation, lien social, avec l'appui du Conseil municipal. Une vraie richesse pour Serquigny*



Lionel PREVOST, Maire de Serquigny  
Vice-Président de l'Intercom de  
Bernay Terres de Normandie

## Séance du 31 Janvier 2017

### ● Refus du transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à l'Intercom Bernay Terres de Normandie :

La Loi d'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 prévoit le transfert aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de la compétence en matière de Plan Local Urbanisme.

Monsieur le Maire précise que le transfert de cette compétence est automatique à compter du 27 mars 2017 (délai de trois ans après la publication de la loi), sauf opposition par délibération d'au moins un quart des communes membres de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (soit 21 communes), représentant au moins 20% de la population (soit 11 220 habitants).

Le Conseil Municipal décide de refuser le transfert automatique à l'Intercom Bernay Terres de Normandie de la compétence Plan Local d'Urbanisme et de documents d'urbanisme en tenant lieu afin de conserver cette compétence à l'échelle communale.

### ● SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et Gaz de l'Eure) : modification des statuts

L'adoption de lois récentes et principalement de celle relative à la transition énergétique pour une croissance verte (TECV) du 17 août 2015 et les modifications introduites dans le code général des collectivités territoriales depuis 2005 nécessitent d'adapter les statuts du SIEGE, groupement de communes auquel adhère la commune de Serquigny, historiquement en charge de la distribution publique d'électricité et de gaz.

Cette modification porte d'abord sur des **extensions de compétence et missions** du SIEGE :

*Au titre des compétences obligatoires*, le SIEGE envisage de prendre les compétences suivantes :

Participation à l'élaboration et à l'évaluation des Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE, SRADDET) et des Plans Climat Air Energie Territoire (PCAET), Contrôle de la politique d'investissement et de développement des réseaux des concessionnaires et de contrôle des tarifs de solidarité.

*Au titre des missions complémentaires*, le SIEGE envisage d'intervenir dans des projets d'aménagement et d'exploitation d'installations de production d'énergie renouvelable de proximité ou des installations utilisant les énergies renouvelables.

*Au titre des compétences optionnelles*, le SIEGE se propose d'exercer la compétence suivante intitulée « aménagement et exploitation d'infrastructures de recharge pour les véhicules à motorisation électrique » à l'exclusion de toutes autres missions relevant des services de mobilité afin de laisser aux communes et EPCI à fiscalité propre le soin de les développer au titre de leur compétence transports.

Le Conseil Municipal se prononce pour le projet de modification des statuts du SIEGE.

### ● SIEGE : adhésion à la compétence optionnelle « Aménagement et exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques » :

Le maire expose aux membres du Conseil Municipal que les statuts du SIEGE ont notamment pour objet d'assurer la prise de compétence par le syndicat à titre optionnel de l'aménagement et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicule à motorisation électrique à l'exclusion de toutes autres missions relevant des services de mobilité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à cette compétence optionnelle qui confie au SIEGE le soin d'assurer l'exploitation, y compris l'entretien et la supervision, des bornes de recharge pour véhicules à motorisation électrique ou hybrides rechargeables, installées ou susceptibles d'être installées sur le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à cette compétence optionnelle.



### ● EURE HABITAT :

Des travaux rue d'Auvergne ont été réalisés par Eure Habitat. Ces travaux consistent en la requalification des espaces extérieurs : voirie, parkings et trottoirs, espaces verts.

L'état des réseaux, notamment le réseau d'assainissement, nécessite des travaux supplémentaires qui n'ont pas pu être intégrés au programme 2016. Le conseil d'administration d'Eure Habitat a décidé d'inscrire ces travaux en 2019. La rétrocession des espaces communs (voirie, trottoirs et espaces verts) ne pourra intervenir qu'à la fin de la totalité des travaux.

Concernant le reste de la programmation 2016/2017, Eure Habitat a procédé au remplacement des appareils de chauffage et de production d'eau sanitaire dans les pavillons de la Vallée de la Forge et des 17 chaudières dans les logements du Bourg aux Oues.

## Séance du 12 avril 2017

### ● Budget ville : approbation du compte administratif 2016 et affectation du résultat :

Le compte administratif de la ville est marqué par une grande maîtrise des dépenses de fonctionnement : nous avons ouvert 2 330 881 € de crédits et nous avons dépensé 1 791 107 € soit une économie de 539 774€, résultant de l'action conjuguée des élus et de nos services pour maîtriser nos dépenses. Il en va de même pour notre investissement où nous dégageons un solde positif de 64 658 €.

Le Conseil Municipal approuve le Compte administratif 2016 du Budget principal de la Commune tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire et affecte le résultat d'exercice 2016 au budget primitif 2017.

### ● Vote du budget primitif 2017/budget ville :

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à adopter le budget primitif 2017 du budget principal de notre Commune, qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice antérieur, d'intégrer les crédits reportés, et d'inscrire des crédits pour engager de nouvelles réalisations. Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à **2 482 605 € en section de fonctionnement et à 745 952 € en section d'investissement.**

Le Conseil Municipal après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire, adopte le budget primitif 2017 du budget principal de la Commune, par opération en section d'investissement et par chapitre en section de fonctionnement.

### ● Taux de la fiscalité locale 2017 :

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du détail de l'état 1259 qui notifie les bases d'imposition pour 2017 et présente le produit attendu à taux constant. Monsieur le Maire rappelle que les recettes de la Commune proviennent majoritairement du produit des impôts locaux et des dotations de l'Etat.

Malgré la gestion rigoureuse des finances communales, celles-ci sont fragilisées par la baisse de certaines dotations de l'Etat, et la hausse mécanique des dépenses. Toutefois, compte tenu de la situation économique et sociale, il n'est pas opportun d'augmenter les impôts des ménages.

Aussi, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le produit de la recette fiscale reposant sur les ménages (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti). Ces derniers ont été calculés en tenant compte de la nouvelle répartition des impôts locaux et sont censés maintenir au même niveau tant l'imposition des ménages que les recettes des collectivités.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, approuve la proposition de Monsieur le Maire relative au vote des taux des impôts directs locaux, tels que fixés par l'Etat et Décide, en

conséquence, de fixer les taux des taxes directes locales ainsi qu'il suit pour 2017 :

	2017
Taxe d'Habitation	9,51%
Taxe sur le Foncier Bâti	13,64%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	58,84%

### ● Budget Gîte : Approbation des comptes administratifs 2016

Pour le compte administratif du gîte, nous avons un léger déficit de 1 103 € sur le résultat de l'exercice 2016. Le Conseil Municipal :

- Approuve le Compte administratif 2016 du Budget Gîte de la Commune tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire.

- Affecte le résultat d'exercice 2016 au budget primitif 2017.

### ● Vote du budget primitif 2017/budget gîte :

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à adopter le budget primitif 2017 du gîte de notre Commune, qui a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice antérieur, d'intégrer les crédits reportés, et d'inscrire des crédits pour engager de nouvelles réalisations.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 87 587 € en section de fonctionnement, et à 5.000 € en section d'investissement. Le Conseil Municipal, adopte le budget primitif 2017 du budget gîte de la Commune, par opération en section d'investissement et par chapitre en section de fonctionnement.

### ● GITE D'ETAPE / tarifs 2018 :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient, comme chaque année, de réviser les tarifs du gîte d'étape de la commune.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire relative à la révision des tarifs de location du Gîte d'étape communal et fixe les tarifs de location selon le barème suivant :

	Tarifs 2018 A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2018	
Semaine complète	830,00 €	3,75%
Week-end	620,00 €	6,90%
Mid week	520,00 €	2,97%
Nuitée	25,00 €	8,70%
Parure de draps	4,50 €	7,14%

## Séance du 12 avril 2017 (suite)

### ● **Contrat d'apprentissage :**

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

**Considérant** que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

**Considérant** qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité Technique, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Le Conseil Municipal, décide :

- le recours au contrat d'apprentissage,
- de conclure dès la rentrée scolaire 2016, deux contrats comme suit :

- BAC PRO aménagements paysagers sur 3 ans
- CAPA travaux paysagers sur un an.

Et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.



Mathieu et Nicolas en contrat d'apprentissage aux services techniques.

### ● **INTERCOM Bernay Terres de Normandie / groupement de commande :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier qu'il a reçu de Monsieur le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie au sujet du groupement de commandes qu'il compte mettre en place avec les communes membres volontaires.

Monsieur le Maire explique qu'il considère cette initiative intéressante et qui va dans le sens de la loi en matière de mutualisation.

Ce groupement est un outil qui a vocation à être souple. Aussi chaque membre peut souscrire au(x) marché(s) en corrélation à ses besoins sans contrainte de résilier ses contrats en cours ni conclure à l'ensemble des marchés instruits par le groupement. Aussi, dès lors qu'un marché sera lancé, il n'y aura aucune obligation de la part des mairies d'y adhérer. Seuls les membres intéressés pourront le rejoindre.

A tout moment de la vie du groupement, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la mandature en cours, de nouveaux membres pourront l'intégrer par la conclusion d'un avenant à la convention constitutive du groupement.

Le périmètre du groupement de commandes concerne les familles d'achats suivantes :

- location et/ou acquisition, maintenance d'un parc de photocopieurs ;
- matériels techniques standardisables ;
- denrées alimentaires ;
- fluides (gasoil, fuel, essence, etc...) ;
- assurances.

Cette liste est communiquée à titre indicatif et n'est donc pas exhaustive et pourra évoluer en fonction des besoins des membres du groupement.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes proposé par l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

## Séance du 29 mai 2017

### ● **SECOMILE quartier de la gendarmerie / rétrocession de la voirie et des espaces verts :**

Dans le cadre du projet de construction de 10 logements locatifs sur le site de l'ancienne gendarmerie par la SECOMILE, la voirie et les espaces verts seront rétrocédés à la commune à la fin des travaux. Cette rétrocession doit être actée avant le dépôt du permis de construire. A cette fin, il convient donc de passer une convention avec la SECOMILE, annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

### ● **Renégociation de l'emprunt contracté pour les travaux du centre ville :**

Un emprunt a été contracté en 2012 pour un montant de 280 000 € sur 15 ans au taux de 4,55%.

M. le Maire propose de contracter un nouvel emprunt d'un montant de 222 585,76 € correspondant au capital restant dû plus les indemnités de remboursement anticipé au taux de 1,94 %.

Le gain financier pour la commune sera de 19 054,34 €. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire accepte cette proposition et à signer les documents relatifs à cet emprunt.

● **Redevance pour occupation du domaine public par des ouvrages de télécommunication :**

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif à la redevance d'occupation du domaine public non routier, droits de passage sur le domaine public routier et servitude sur les propriétés privées ;

Considérant que pour l'installation ou l'exploitation des réseaux de télécommunications, les opérateurs interviennent sur le domaine public routier des collectivités locales et qu'à ce titre, la commune peut percevoir une redevance pour l'occupation du domaine public par les réseaux ;

Considérant les importants avantages procurés aux opérateurs pour l'implantation des artères sur le domaine public ;

Le Conseil Municipal, fixe la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunication pour l'année 2016 selon les tarifs suivants :

- 38.81 € le km d'artère souterraine
- 51.74 € le km d'artère aérienne
- 25.87 € le m<sup>2</sup> d'emprise au sol des installations

Et décide de réviser ces montants annuels au 1<sup>er</sup> janvier

de chaque année en application des dispositions de l'article R 20-53 du Code des postes et des communications électroniques.

● **ACCESSIBILITE / demande de DETR :**

La commune, gestionnaire d'ERP (Etablissement Recevant du Public), a l'obligation de mettre ses établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité. Monsieur le Maire a signé un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) en fin d'année 2015 afin de procéder aux travaux nécessaires sur plusieurs années.

Le montant des travaux est estimé à 12 510 € TTC sur l'ensemble des bâtiments. Afin de mener à bien ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire relative aux travaux d'accessibilité des bâtiments communaux, inscrit le montant des travaux au budget primitif 2018, autorise Monsieur le Maire à poursuivre les études et à engager les travaux, et sollicite le concours financier de l'Etat au titre de la DETR.

## Séance du 10 juillet 2017

● **Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des frais de repas à la cantine scolaire :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, dans un souci de simplification administrative et afin de répondre à la demande des familles, la facturation mensuelle parvient directement au domicile des familles via l'émission d'un titre de recettes, à l'instar de ce qui se pratiquait déjà pour le service périscolaire. La vente de tickets de cantine a donc cessé à cette date.

Ce mode de fonctionnement ne permettant pas de suivre efficacement les impayés, en conséquence, il est proposé que la facturation soit faite en mairie avec édition de factures et que les usagers puissent régler leurs factures en mairie.

A cette fin, il convient de créer une régie pour l'encaissement des frais de repas à la cantine scolaire.

● **Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des amendes de stationnement gênant :**

Une zone bleue limitant le stationnement à une heure du lundi au samedi de 9h à 19h a été instaurée en 2013 pour permettre de conserver le dynamisme et l'attractivité du bourg en fluidisant le stationnement des véhicules en centre-ville et limiter ainsi le stationnement prolongé excessif.

Cette limitation est très peu respectée et de nombreuses plaintes de stationnement gênant ont été déposées en mairie.

M. le Maire propose de permettre à notre ASVP de verbaliser le stationnement gênant.

Il convient donc d'instituer une régie de recettes pour l'encaissement des amendes.

Le Conseil Municipal approuve la proposition de M. Le

Maire relative à l'opportunité de créer une régie de recettes pour l'encaissement des amendes de stationnement gênant et l'autorise à créer une régie de recettes.

● **SIEGE 27/Convention pour l'accès au service de recharge pour véhicules électriques :**

Le SIEGE (Syndicat Intercommunal Electricité et Gaz de l'Eure) exploite un réseau départemental de bornes de recharges pour véhicules électriques et notamment une borne installée sur le parking des écoles de Serquigny.

Le SIEGE met à disposition des collectivités une carte d'accès au service de recharge appelée « carte de crédit communautaire ». Une avance de 20 € sera créditée sur la carte par la collectivité et le SIEGE émettra un titre de recettes au 1<sup>er</sup> trimestre N+1 égal au montant total des transactions effectuées en années N.

Considérant l'achat prévisionnel d'un véhicule électrique pour les services techniques de la commune en 2017, le Conseil Municipal décide de passer une convention avec le SIEGE pour faciliter l'accès à ces bornes de recharges.

● **Occupation du domaine public par GRDF :**

Considérant que pour l'installation ou l'exploitation des réseaux de distribution de gaz, GRDF intervient sur le domaine public routier de la commune et qu'à ce titre, cette dernière peut percevoir une redevance.

Vu la longueur de canalisation de distribution : 9 617,97 mètres et le taux de redevance retenu, 0,035 €, le Conseil Municipal décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public due par GRDF pour l'année 2017 à la somme de 515 €.

## Séance du 3 octobre 2017

### ● **SECOMILE : cession des parcelles section AM 415p et 547p**

La SECOMILE travaille actuellement sur un projet de résidence de 10 logements en location, notamment pour des personnes à mobilité réduite. Ce projet sera réalisé sur l'ancien site de la gendarmerie. Au vu du projet de division établi par le géomètre, le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire de céder à la SECOMILE, à titre gratuit, l'assiette foncière de cette opération de construction, constituée de parcelles cadastrées section AM 415p pour 430 m<sup>2</sup> et AM 547p pour 1820 m<sup>2</sup>. En contrepartie de la cession gratuite de ce terrain à la SECOMILE, il sera conclu une convention de réservation de logements sociaux à hauteur de 20 % de la totalité des logements construits.

### ● **Zone bleue : mise en place de la verbalisation**

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 10 juillet avait validé la proposition visant à permettre à notre ASVP de verbaliser le stationnement gênant, notamment dans le périmètre de la zone bleue. L'Etat a déployé sur tout le territoire national depuis 2011, le PV électronique (PVE) permettant notamment d'améliorer la chaîne de traitement des procès-verbaux.

Ce processus conduit par l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) porte sur la dé-

matérialisation complète de la chaîne contraventionnelle des amendes des 4 premières classes. Lors d'une infraction, l'agent la constate et la relève avec un outil dédié (PDA, tablette, PC...), les données sont ensuite télétransmises à RENNES. Le titulaire est alors identifié par le système d'immatriculation des véhicules. L'avis de contravention est édité et envoyé automatiquement par courrier au domicile du titulaire du certificat d'immatriculation.

Le Conseil Municipal approuve la mise en œuvre du Procès-verbal Electronique (PVE) à disposition de notre Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le préfet au nom de l'ANTAI, relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention de l'Etat au titre du fonds d'amorçage auprès de l'ANTAI.

### ● **Médiathèque : règlement intérieur de la salle polyvalente**

La salle polyvalente de la médiathèque est prêtée à plusieurs associations de la commune.

Afin de cadrer son utilisation et clarifier les conditions de prêt de cette salle, il convient de mettre en place un règlement intérieur. Le Conseil Municipal adopte ce règlement intérieur

## Séance du 6 décembre 2017

### ● **Renégociation de l'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole pour les travaux du centre ville**

Un prêt d'un montant de 420 000 € sur 15 ans au taux de 3.42 % a été contracté le 29/11/2013 auprès du Crédit Agricole. Après le paiement de l'échéance du 29/1/2018, le capital restant dû sera de 307 405,39 €.

Le Conseil Municipal décide de rembourser par anticipation, le prêt cité ci-dessus et de contracter auprès du Crédit Agricole un nouvel emprunt correspondant au capital restant dû sur une durée de 120 mois à un taux fixe de 1,88 %. Gain financier pour la commune : 12 470,32 €.

### ● **Orange/ Bail pour l'implantation d'un pylône**

La société ORANGE a débuté les démarches pour implanter un pylône sur le territoire de la commune afin d'améliorer la couverture de téléphonie mobile.

Celle-ci l'installera sur la parcelle cadastrée AE 68 dont la commune est propriétaire. Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer le bail avec la société ORANGE. Les modalités seront les suivantes :

Durée : 12 ans, redevance due par l'occupant : 2500 €.

### ● **CELLNEX/ Convention d'occupation du domaine public**

Une convention entre Bouygues et la commune a été

signée en 2006 pour l'installation d'un pylône pour la téléphonie mobile. Ce pylône, situé à proximité de la station d'épuration, accueille aujourd'hui les équipements de téléphonie mobile Bouygues et SFR.

En 2016, Bouygues a transféré la propriété du pylône à CELLNEX France.

Un avenant à la convention sera signé par M. Le maire.

### ● **Admission de créances en non-valeur**

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire. Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement. Cette procédure correspond à un seul apurement comptable.

L'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée délibérante et la décharge prononcée par le juge des comptes ne mettent pas obstacle à l'exercice des poursuites. La décision prise par ces autorités n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à « Meilleure Fortune ».

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que le Receveur Municipal sollicite son accord sur l'admission en non-valeur de la somme de 1590,22 €.

## Tarifs communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2018

	Montant		Montant
<b>ECOLES</b>		<b>EGLISE</b>	
<b>Cantine :</b>		Gardiennage & sonnerie cloches	275,00 €
Tarif normal	2,95 €		
Tarif réduit à partir de 3 enfants	2,35 €	<b>CIMETIERE (concessions)</b>	
Majoration après 3 repas pris sans inscription	1,00 €	Trentenaire	110,00 €
Tarif pour le personnel communal	2,45 €	Cinquantenaire	180,00 €
Tarif pour les personnes extérieures au service	3,15 €	Place supplémentaire	35,00 €
<b>Garderie :</b>		Columbarium (trentenaire)	280,00 €
1/2 journée	Tarifs différenciés	Cavurne (trentenaire)	150,00 €
Journée	Tarifs différenciés	Scellement d'urnes	40,00 €
<b>Elèves hors Commune:</b>	590,00 €		
<b>CLIS hors Commune:</b>	700,00 €	<b>DROITS DIVERS</b>	
		Droit de place marché (le ml)	1,00 €
<b>SALLE DES FETES</b>		Droit de stationnement	90,00 €
<b>Commune :</b>		Taxe d'affouage	10,00 €
Bals & thés dansants	90,00 €		
Repas	230,00 €	<b>REGIES</b>	
Vins d'honneur	105,00 €	Programmes salon de peinture	2,00 €
Loto	30,00 €	Droit d'exposition salon de Peinture	5,00 €
Concours de cartes & autres	20,00 €	Droit d'inscription 10 kms Serquigny	7,50 €
Vaisselle pour repas (sauf 1 <sup>ère</sup> manifestation d'association)	80,00 €		
Vaisselle pour vins d'honneur	45,00 €	<b>MEDIATHEQUE</b>	
1 <sup>ère</sup> manifestation d'association	90,00 €	Carte d'adhérent adulte – Commune	3,50 €
<b>Hors Commune :</b>		Carte d'adhérent adulte – Hors Commune	5,50 €
Bals & thés dansants	340,00 €	Option livres – Hors Commune	15,50 €
Repas	420,00 €	Option CD/DVD – Hors Commune	15,50 €
Vins d'honneur	210,00 €	Impressions N/B	0,20 €
Loto	50,00 €	Impressions couleurs	0,70 €
Concours de cartes & autres	40,00 €	Cours d'informatique - Commune	12,00 €
Ventes avec recettes	260,00 €	Cours d'informatique - Hors Commune	16,00 €
Vaisselle pour repas (sauf 1 <sup>ère</sup> manifestation d'association)	160,00 €		
Vaisselle pour vins d'honneur	80,00 €		



Lundi 9 octobre 2017, les enfants de l'école élémentaire Louise Michel - Jean Jaurès étaient invités à élire les représentants (un garçon et une fille) de chacune des 7 classes au Conseil Municipal des enfants. Ces élections se sont déroulées de façon très officielle, avec urne, isoloir et bulletin de vote, devant M. le Maire et ses adjoints, Mme la Directrice de l'école et la responsable des activités périscolaires.

Le Conseil Municipal se réunit une fois par trimestre. L'objectif du Conseil Municipal des enfants vise à atteindre plusieurs objectifs :

- préparer les citoyens de demain ;
- former et initier les enfants à la vie de la collectivité ;
- créer du lien entre les jeunes, la municipalité et les familles.

### ● Visite de la déchetterie et installation du Conseil Municipal des enfants



Le lundi 11 décembre 2017, M. le Maire a accueilli les enfants dans la déchetterie de Serquigny où les agents de la déchetterie ont fait visiter les locaux et expliquer le rôle de chacun, les tâches effectuées et le processus du tri des déchets dans les différents containers et bennes à ordures (avec un petit exercice de tri pour les enfants).

Comme ce fût le cas lors de la visite de la station d'épuration en mai dernier, cette visite a permis de sensibiliser les enfants sur le fonctionnement des ins-

tallations d'une commune sur des sujets d'hygiène et d'environnement.

Le Conseil Municipal des Enfants, s'est ensuite réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel PREVOST le Maire.

### Étaient présents :

M. Lionel PREVOST, Maire, M. Thierry PIGNET, Adjoint au Maire, Mme Martine VATINEL, Adjointe au Maire, Mme Sylvie DESPRES, Directrice de l'école élémentaire, Mme Marion VICAIRE, Coordinatrice jeunesse, Célia GUILLOCHET et Valentin POUYET, représentants la classe de CP de Madame LEFRANC, Lily-Rose GAYEZ et Louis LE-BOUËC, représentants la classe de CE1 de Monsieur LEVRAY, Chanel BUISSON et Ilhan MONTRELAIS, représentants la classe de CE1/CE2 de Madame HAAS, Jeanne MARZEC et HAAS-MILCENT Ewan, représentants la classe de CE2/CM1 de Madame TISSIER-EVRARD, Lilou DUVAL et Thibault PROU, représentant la classe de CM1 de Madame COUTURE, Lou Anne BONATO et Raphaël ROBERT, représentants la classe de CM2 de Madame DESPRES, Amélysse BRIAND et Alexandre VACOSSIN, représentants la classe ULIS de Madame NOCTURE.

### ● Lecture du procès verbal du vote du Conseil Municipal des enfants de l'école Louise-Michel Jean-Jaurès du 9 octobre 2017

M. le Maire installe les délégués de classes élus dans chaque classe et les délégués font part des premières demandes de leurs propres classes comme : demandes de nouveaux jeux dans la cour, de changement de filet de panier de basket, d'avoir une activité échecs au Péri-Educatif etc...

M. le Maire indique que chaque demande sera examinée par les élus et qu'une réponse sera apportée. Des priorités seront définies, notamment en fonction des moyens financiers de la commune.

## Transformation des locaux de l'ancienne gendarmerie

En 2017, les locaux de l'ancienne gendarmerie ont été transformés en une pharmacie.

Durant l'été 2014, nous apprenions la fermeture de la gendarmerie, un véritable traumatisme !

Après les protestations contre cette fermeture, M. le Maire avec le soutien du Conseil Municipal et à l'époque de Jean-Louis DESTANS (Député),

prenait son bâton de pèlerin pour rebondir et offrir des perspectives positives pour l'avenir de ce site.

A la suite d'une rencontre au Ministère de l'intérieur à Paris, la commune obtenait une aide de 50 000 € pour la déconstruction du site et des logements.

Très vite, nous nous sommes rapprochés de Mme MONTRON qui depuis longtemps cherchait quelque chose de nouveau, pour lui proposer les locaux de l'ancienne gendarmerie. Après l'estimation des Services de l'Etat, la commune vendait en l'état le bâtiment de gendarmerie pour la somme de 40 000 €.

Il restait à traiter les logements de fonction. Après discussions avec la SECOMILE, il a été décidé de détruire ces logements pour un montant de 140 000 € à la charge de la commune. La SECOMILE s'engageait en contrepartie à faire une opération de construction de nouveaux logements.

Le permis de construire vient d'être obtenu et le bailleur va réaliser 10 logements locatifs.

Après le moment de protestation suite à cette fermeture de notre brigade, nous avons su donner une nouvelle impulsion à ce quartier. Car si se plaindre est trop souvent l'image reflétée par notre pays, le rôle des élus est de travailler pour l'avenir et de le montrer.

Nous devons remercier l'Etat pour son aide précieuse sur ce dossier et remercier M. COUDERT le Préfet de l'Eure pour la dotation qu'il nous a accordée pour les cheminements autour de la pharmacie au titre de la DETR soit 10 938 €.



Le vendredi 27 octobre 2017, Mme MONTRON, M. le Sous-Préfet Philippe LAYCURAS, Mme BRANLOT Conseillère Départementale, M. le Président de l'Intercom Jean-Claude ROUSSELIN et ses vices Présidents, M. le Maire de Serquigny Lionel PREVOST, les élus et les professions libérales de santé ont inauguré la nouvelle pharmacie de Serquigny. M. le Maire de Serquigny soulignait lors de son discours que cette nouvelle pharmacie des Trois Châteaux, spacieuse, avec des activités diversifiées, au cœur de Serquigny, à proximité d'axes routiers importants avec des accès facilités par les cheminements appropriés et des places de stationnement supplémentaires, était un bel exemple de conservation de services de santé dans notre commune.

M. le Maire a salué l'engagement de Mme MONTRON pour sa ténacité, son courage pour réaliser cette opération avec son équipe d'ingénierie, d'architecte et d'entreprises qui ont travaillé sur le site. Il l'a également remerciée d'avoir réussi ce pari d'implanter cette nouvelle pharmacie en lieu et place de l'ancienne gendarmerie et d'offrir un ensemble de qualité à Serquigny et aux habitants des communes environnantes.

### ● Démolition des logements de l'ancienne gendarmerie



La démolition des logements de l'ancienne gendarmerie a été réalisée en juillet 2017.

La Société HNTP a réalisé ces travaux, pour un montant de 108 025,00 € HT (soit 129 630,00 € TTC). Dix nouvelles maisons individuelles seront construites à la place des anciens logements de gendarmes.

La commune a confié au bailleur social SECOMILE la construction de logements locatifs en cédant le terrain pour l'euro symbolique. Le projet sera réalisé par M. LACHAPPELLE Architecte.

Sont prévus :

4 T2 de 47 m<sup>2</sup> de plain-pied

5 T3 de 70 m<sup>2</sup> dont 1 de plain-pied - 4 en R1

1 T4 de 80 m<sup>2</sup> de plain-pied

19 places de parking



## La démolition de l'ancien haras



La démolition de l'ancien haras de Serquigny a débuté fin septembre. Les causes du report de ces travaux étaient liées à la nécessité de déconnexion des branchements électriques par l'entreprise ENEDIS. L'entreprise Marelle, spécialiste dans les matériaux anciens, de la construction et rénovation de bâtiments dans le respect de l'architecture du Pays de Caux a commencé le démantèlement de cet ensemble en récupérant soigneusement les briques, les poutres et morceaux de charpente. L'entreprise a terminé ce chantier en évacuant le reste des matériaux et en dégagant le terrain qui accueillera dans les prochains mois la future maison de santé.

Le futur bâtiment est destiné à être loué à des professionnels

de santé : médecins, infirmières, kinésithérapeute et la possibilité d'accueillir 2 autres professions médicales. Il a été conçu par l'architecte selon les besoins exprimés par ces derniers : cabinets de consultation, salles d'attente, accueil...

Ce pôle de santé sera également constitué de plusieurs services dont une micro crèche de 10 places financée par l'Intercom à hauteur de 320 000 €, des locaux de soins extérieurs à L'ITEP Les Nids financés par cet institut à hauteur de 230 000 € et 8 logements locatifs construits et financés par le Logement Familial de l'Eure.

Les travaux de construction s'élèveront à un montant HT de 725 000 €, soit 870 000 € TTC. Le financement de cette opération se fera par un emprunt qui sera contracté et par les recettes des loyers des professionnels de santé, par les subventions accordées qui s'élèvent à 542 000 € (375 000 € de l'état, 100 000 € du département, 67 000 € de la région), et par un autre financement à court terme pour le préfinancement de la TVA et des subventions.

L'ensemble sera géré sur le budget spécifique mis en place et assujetti à la TVA et les loyers couvriront les dépenses.



## avec Le Marquis de Croix et le Haras de Serquigny



Ernest-Charles-Eugène de Croix de Heuchin est né le 27 août 1803 et fût le 5ème Marquis de Croix.

A l'âge de 16 ans, il entre à l'école d'officiers de Saint-Cyr dont il sort deux années plus tard en 1821. Sous-lieutenant au 4<sup>e</sup> chasseurs, il prend part à la guerre d'Espagne. A la tête d'un peloton de 19 cavaliers, il enlève la position de Campilla de Arenas, défendue par 250 fantassins. Le soir même, sur le front des troupes, il reçoit à 19 ans, la légion d'honneur. Attaché militaire à l'ambassade du Maréchal de Marmont en Russie, il eut l'occasion de parcourir le pays et d'étudier les procédés d'élevage ainsi que les courses dans ce pays. Il démissionnera en 1832.

Il se marie en 1832 avec Blanche de Peiffort (moitié Picarde, moitié Normande) Cette dernière décèdera le 18 avril 1841 à la naissance de sa seconde fille. Elle avait 27 ans.

De leur union sont nés deux filles et un fils, Marguerite de Croix (1832-1910) mariée le 30 mars 1859 avec Olivier de Caulaincourt, Blanche de Croix (1841-1929) mariée le 16 août 1862 avec Marie Alexandre Amédée d'Andigné et Lidwine-Charles-Victor de Croix (1837-1861).

Originaire des Flandres, la maison de Croix est l'une des familles les plus importantes de la noblesse du nord de la France. Ses armoiries figurent dans la Salle des Croisades du Château de Versailles. Elle fut élevée à la dignité de marquis par lettre royale de Louis XIV et reçut quelques uns des plus hauts commandements militaires au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Le père d'Ernest de Croix fut député de la noblesse aux Etats Généraux de 1789, Comte d'Empire puis Pair de France en 1814. Ernest de Croix fut à son tour Sénateur du Second Empire, Président du Conseil Général de l'Eure en 1870. Dans la terre de sa femme, il vient se fixer à Serquigny et grand amateur de chevaux, il entreprend de transformer le château de Serquigny en haras avec des écuries situées le long de la rue Max Carpentier.

Il rassemble quelques juments poulinières achetées à Paris ou tirées de l'élevage de son grand-père amateur distingué de cette époque. Ces premiers essais furent heureux, cependant ils ne marchèrent que sur une échelle restreinte. C'est en 1843, que son haras prend un essor brillant et durable. Ce changement résulte principalement de l'arrivée d'une excellente jument anglaise nommée Mélanie.

Il achète des chevaux de race Norfolk dont l'étalon CROCUS demi-sang Norfolk Anglais. Celui-ci exerça une influence sur la race du trotteur français. Le Grand Château devient ainsi l'un des tous premiers haras de Normandie et le Marquis de Croix, l'un des trois grands pionniers du trotting en France

A cause de la nature humide et argileuse du sol, le Marquis de Croix ne peut se créer un hippodrome auprès de son établissement. Il n'a pour faire trotter ses chevaux en ligne droite que la route de Bernay ou la longue avenue de tilleuls qui conduit au château.

Il a rendu de grands services à l'élevage comme Premier Président de la Société du Demi-Sang lors de sa fondation en 1864. Il restera 6 ans à ce poste et se retirera en 1870 pour raison de santé. Le Marquis de Croix mourut le 25 mars 1874 à l'âge de 70 ans en sa propriété de FRANWARENT en Belgique. Les 58 chevaux qu'il possédait furent dispersés lors d'une exceptionnelle vente aux enchères le 9 juin 1874. Le produit de leur vente rapporta l'éblouissante somme de 200 000 francs que se partagèrent ses deux filles, la marquise de Caulaincourt et la Comtesse d'Andigné.

### Le Haras de Serquigny disparut ainsi définitivement.

Afin de perpétuer la mémoire du Marquis de Croix, la Société du Demi-Sang a donné à une course semi-classique attelé pour chevaux de 5 ans (Le prix de CROIX) qui se court pendant le meeting d'hiver sur l'hippodrome de Vincennes.

Cette passion des chevaux ne l'empêcha pas d'être un industriel avisé puisqu'il fit ouvrir quatre filatures dans la commune dont la plus importante fut celle de Sainte-Marguerite, située sur les bords de la Charentonne à l'emplacement de l'actuelle mairie. Il avait ainsi acheté en 1843 à Monsieur Martel de la Vacherie, un ancien moulin seigneurial pour y faire édifier un imposant bâtiment en brique, auquel il donna le prénom de sa fille aînée. Ce bâtiment allait être connu sous le nom de filature Sainte-Marguerite. Il racheta aussi la même année la manufacture de coton, créée en 1835 par Monsieur BEAUTIER à l'emplacement de l'ancienne forge de Courcelles. Il lui donna son prénom. Il créa aussi la Filature de la « Dame Blanche » sur des terres qui dépendaient du Grand Château en lui donnant le prénom de sa fille cadette.



LAVATER Étalon de 1871 à 1887

1857 CROCUS Demi-sang Norfolk	1852 FIRE AWAY	1844 FIRE AWAY
	FIRE PHOENOMENON Norfolk	MARSHLAND-fille THE NORFOLK Cob
1857 CANDELARIA Anglo-Normand	1848 INNOCENTS CATTON	FIRE AWAY-fille
		1830 BAY BECKINGHAME
	PAPWORTS FLAMINGO- MERE	CATTON-fille
		1831 PAPWORTS FLAMINGO
		BIJOU-fille

### ● RD 24 Rue du Grand Hamel



Après la réfection de la 1ère tranche de travaux en octobre 2016, la seconde tranche allant de la voie SNCF jusqu'à la RD 133 a été réalisée avec la réfection de la chaussée et des trottoirs, la pose de nouveaux coussins ralentisseurs, la mise en place de nouveaux lampadaires ainsi que les travaux d'enfouissement des lignes électriques.

Ces travaux d'enfouissement avaient été adoptés dans le programme 2017 de travaux du Syndicat Intercommunal d'Electricité et Gaz de l'Eure (SIEGE) et estimés à 77 000 € TTC.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers, la réalisation de l'opération était subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière. Cette participation s'élève à 18 833,33 € en section

d'investissement, étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le Conseil Municipal s'agissant du réseau de télécommunications

La participation de la commune est due à la clôture de l'opération et sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE.

### ● Petit Nassandres et Rue des Terriers / Pose de radars pédagogiques

En réponse aux problèmes liés à la vitesse sur la route départementale n°46 rue de la Risle au Petit Nassandres ainsi que dans la rue des Terriers et suite aux relevés de vitesse effectués par les services du Département de l'Eure en octobre 2016, l'installation de deux radars pédagogiques a été approuvée par le Conseil Municipal.

Ces deux radars pédagogiques ont été mis en place en Septembre.

Le montant des travaux est de 5 320,80 € TTC.

Monsieur le Maire a sollicité le concours financier du Département de l'Eure au titre des amendes de police.



### ● Téléphonie, une nouvelle antenne dans notre commune

Les téléphones mobiles mais aussi les objets connectés ne pourraient pas fonctionner sans les antennes relais.

Ainsi, la qualité des services mobiles et des usages associés, dépend du nombre d'antennes et de leur répartition sur le territoire.

L'implantation d'une nouvelle antenne a été choisie par la société Orange, après une étude de géomarketing poussée pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins sur le territoire de notre commune.

Son objectif est de permettre aux utilisateurs de la zone couverte de mieux communiquer, en statique et en mobilité, émettre et recevoir de la voix, du texte, des données informatiques, n'importe où dans la rue ou depuis son domicile, au bureau, dans les transports et ceci dans les meilleures conditions possibles.

L'installation de cette nouvelle antenne a pour objectif de satisfaire les exigences de qualité du réseau de téléphonie mobile Orange dans le périmètre couvert, en conformité avec les attentes de ses clients et des engagements pris auprès de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes). Cette nouvelle antenne Orange sera mise en place sur un terrain communal à proximité de la déchetterie.

Le début des travaux d'implantation est prévu vers le 15 février 2018 et la mise en service des installations pour le 15 mai 2018.

Photomontage de la future antenne



### ● Pose d'une rambarde de sécurité Côte St Georges

La pose d'une rambarde de sécurité a été décidée, il y a quelques semaines à la suite de deux accidents de la route survenus cette année impliquant des véhicules qui ont basculé dans le bas-côté et détruit les clôtures.

La mise en place de cette rambarde s'élève à 3 783,60 € TTC à la charge de la commune.



## Adieu les pesticides !

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est interdit aux personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics, notamment les voiries. Les produits de bio contrôle, les produits utilisables en agriculture biologique restent autorisés. La loi de transition énergétique a repoussé l'interdiction de l'utilisation de ces produits par les particuliers à 2019.



Les pesticides ne peuvent plus être vendus en libre-service aux particuliers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### ● Pourquoi ces mesures ?

- Au-delà de l'exigence réglementaire, l'abandon des produits phytosanitaires procure de nombreux avantages :
- pour la santé des habitants, en particulier les plus sensibles : enfants, personnes asthmatiques, personnes âgées.
  - pour la qualité des eaux, ces produits arrivant rapidement dans les nappes et rivières.
  - pour la biodiversité, ces produits étant faits pour détruire toute forme de vie,
  - pour votre budget, en adoptant une gestion moins intensive des espaces verts.

Convaincus ou non par cette réforme, l'application sera obligatoire.

Aussi contraignant que cela puisse paraître, il s'agit d'une réelle avancée pour la santé publique et l'environnement. Et si la contrainte réglementaire devenait une opportunité d'agir plus globalement en faveur de notre environnement proche et de notre cadre de vie ?

C'est le choix fait par notre commune depuis 2010, nous n'utilisons plus de pesticides.

Ce choix entraîne inévitablement des changements de pratique et de gestion des espaces publics.

Gérer ces espaces avec la même intensité et fréquence d'entretien, sans l'appui des produits chimiques est difficilement envisageable. Il faut alors accepter des modifications de notre environnement.

Quelques exemples dans ce sens

Il faut comprendre que malgré l'intervention manuelle de nos employés avec l'effectif réduit que nous avons, compte tenu des restrictions budgétaires et l'abandon des contrats aidés, que nous ayons quelques herbes hautes dans nos espaces.

Mais il faut remarquer qu'une herbe folle, ce n'est pas sale ! En revanche, ce sont plutôt les déchets jetés par terre qui le sont. D'ailleurs ce sont les employés communaux qui se chargent de les ramasser ! Cela représente des quantités importantes chaque jour ! Alors respectons tous la nature !

Il faut se détacher progressivement de la notion de « faire propre » pour mieux prendre en compte l'environnement et les êtres vivants qui en font partie. La biodiversité et la gestion des espaces ne sont pas incompatibles.

Le pire, ce sont les produits chimiques épandus sur les trottoirs et les pieds de murs, vous ne trouvez pas qu'ils sont plus nocifs que quelques herbes ?

Nous nous efforçons de faire le maximum pour l'entretien des 18 ha d'espaces verts, parc, massifs, stade de foot, cimetière, 22 kms de caniveaux et de trottoirs, chemins, écoles....

Pour relever ces défis, nous avons formé nos personnels dans ce sens. Ainsi nous avons participé à la journée d'étude organisée avec l'Intercom à Beaumesnil. Nous sommes en recherche de nouveaux moyens, exemple avec le désherbage par l'eau chaude. Nous pouvons envisager l'achat de matériel avec plusieurs communes. Il existe de nombreuses pistes. Nous avons surtout besoin de votre participation citoyenne, de votre compréhension, de vos suggestions et remarques.



*Essai de désherbage des caniveaux à l'eau chaude par nos employés communaux*

## ● URBANISME / avancement du PLU

Comme vous le savez peut-être, le Plan d'Occupation des Sols (POS) va être transformé en Plan Local d'Urbanisme (PLU) comme nous le demande la loi ALUR.

### ● Où en sommes-nous sur notre PLU ?

Début 2017, comme prévu dans la procédure PLU, a commencé la 2<sup>e</sup> phase, l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

## Projet de PADD

Les grands axes :

### 1. Une nécessaire dynamique urbaine pour retrouver une croissance démographique

#### Mettre fin à la perte de population

- La commune de Serquigny observe une perte de population depuis les années 80. Dans le cadre de l'élaboration de son PLU, la commune souhaite inverser la tendance avec une stabilisation de la population autour de 2000 habitants.
- Entre 2013 et 2017, 47 logements ont été produits et 18 logements sont en cours de réalisation sur le site du pôle médical et de l'ancienne gendarmerie.
- Le point mort de la commune est de 23 logements/an. Cela signifie que celle-ci a besoin de construire 23 logements par an uniquement pour maintenir la population actuelle.
- Pour atteindre son objectif, la commune a besoin de produire 250 logements entre 2017 et 2030, soit une moyenne de 19 logements/an.

#### Une modération de la consommation de l'espace

- Entre 2007 et 2017, il a été produit 49 logements soit environ 5 logements par an. Cette production de logements a consommé 4,6 ha, soit une densité moyenne de 10 logements/ha. Serquigny se fixe comme objectif de consommer 8,5 ha maximum d'ici 2030 pour la production d'environ 250 logements, soit une densité moyenne de 30 logements/ha.
- L'urbanisation des dents creuses sera priorisée et les extensions urbaines seront maîtrisées.

#### Poursuivre la politique de densification du centre-ville

- Fixer les densités les plus fortes dans le centre-ville

#### Travailler sur les logements vacants et l'avenir du site autour de l'avenue Pierre Sépard

- Ouvrir les possibilités d'évolution du site autour de l'avenue Pierre Sépard
- Travailler avec des professionnels du logement pour impulser un renouveau des logements vacants.

#### Réfléchir à l'avenir des espaces disponibles et aux sites industriels au Petit Nassandres

- Ouvrir les possibilités d'évolution du site de Peters Chirurgical.
- Prévoir la régularisation de l'assainissement du Petit Nassandres avant toute urbanisation.

#### Maîtriser les extensions urbaines en priorité dans la vallée de la Charentonne

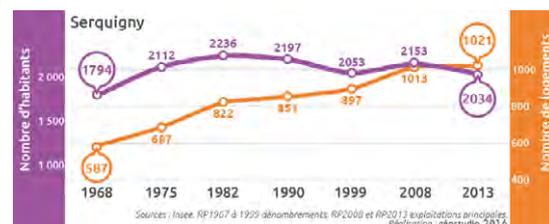
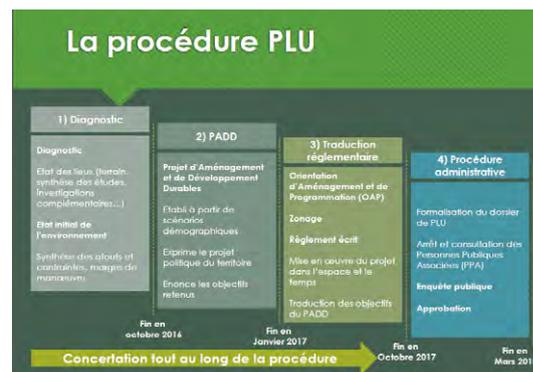
- S'appuyer sur la Vallée de la Forge pour développer le centre-bourg tout en proposant une urbanisation respectant l'environnement, le paysage et le cadre de vie en général.
- Limiter les extensions au Bourg aux Ouës pour ne pas augmenter les flux sur les accès contraints.
- Organiser les potentielles extensions avec le fonctionnement urbain du centre-bourg.
- Limiter l'urbanisation des hameaux sur le plateau au comblement de dents creuses et au changement de destination de certains bâtiments.

#### Valoriser la présence et le rôle de la gare

- Améliorer les liens entre le centre-bourg et la gare et valoriser les espaces autour de la gare
- Permettre le développement d'une mixité fonctionnelle autour de la gare (habitat, équipement, économie...).

#### Des choix d'urbanisation en fonction des contraintes et dessertes

- Privilégier les secteurs où les réseaux sont présents et en capacité suffisante.
- Favoriser le développement des communications numériques pour les habitants.
- Prendre en compte le stationnement et l'accessibilité (tous modes confondus) dans les choix d'urbanisation.
- Protéger les futures constructions des espaces inondables et des cavités souterraines.
- Prendre en compte les nuisances sonores et le transport de matières dangereuses de la voie ferrée pour les constructions futures.



## Une mixité sociale à favoriser en travaillant la typologie des logements

- Autoriser l'évolution du bâti existant sur certains secteurs.
- Identifier les bâtiments, notamment agricoles, pouvant changer de destination
- Proposer une offre locative diversifiée

## Un réseau d'équipements à conforter pour favoriser l'accès aux services

- Continuer le développement des services à la personne.
- Conforter le rôle des équipements sportifs et culturels
- Permettre de maintenir voire développer les activités sociales et éducatives.



## 2. Une économie à soutenir

### Participer à la pérennisation de l'activité économique

- Accompagner le développement du site industriel tout en préservant le bien être des habitants.
- Prendre en compte les besoins de l'ensemble des entreprises de la commune (artisanat, gîtes,...).
- Favoriser le développement des communications numériques pour les entreprises.

### Préserver l'activité agricole sur le plateau

- Maintenir et renforcer l'activité agricole en identifiant les terres dédiées à l'agriculture.
- Accompagner un développement cohérent de l'activité agricole à proximité des secteurs habités.

### Une offre commerciale à pérenniser ou développer

- Permettre le développement du commerce le long de la rue Max Carpentier, de l'Hôtel de Ville à la pharmacie.
- Maintenir les rez-de-chaussée commerciaux encore existants.



## 3. Un cadre de vie à préserver et valoriser

### Des vues remarquables à préserver

- Préserver les cônes de vues.
- Protéger les éléments remarquables du paysage (bâti et naturel).
- Traiter les entrées de ville de manière qualitative si l'urbanisation se développe sur ces secteurs sensibles.
- Préserver l'harmonie du tissu urbain dans ses formes.

### Des identités locales à maintenir

- Prescrire des tons/couleurs/matériaux pour assurer l'homogénéité des nouvelles constructions dans les secteurs le nécessitant.
- Fixer des règles pour l'implantation de bâti dans les secteurs paysagers sensibles.
- Maintenir les qualités urbaines propres aux paysages de la vallée et les qualités rurales propres à ceux du plateau.

### Une amélioration des modes de déplacement.

- Compléter l'offre de promenade existante en confortant notamment les liens vers Launay via la gare de Serquigny et la zone industrielle.

### Une trame verte et bleue au service de la qualité du cadre de vie des habitants à protéger

- Préserver les espaces de nature qui constituent également des corridors écologiques principaux entre les réservoirs de biodiversité.
- Préserver les espaces boisés et surtout les lisières.
- Conserver et valoriser des espaces verts dans les espaces bâtis afin de maintenir des continuités entre les grands espaces naturels de la commune.
- Identifier les réservoirs de biodiversité et créer ou maintenir les corridors écologiques : assurer le maintien de la richesse faunistique et floristique grâce notamment aux échanges entre les grands ensembles naturels (Forêt de Beaumont / Bois de Maubuisson-Vallées- Côteaux).

### Un développement urbain devant maîtriser ses impacts sur l'environnement et prendre en compte les nuisances

- Favoriser une bonne gestion des ressources en eau du territoire notamment pour ce qui concerne les eaux pluviales et l'assainissement.
- Mettre en valeur les cours d'eau : protéger les berges de la Charentonne et de la Risle, préserver les zones humides et la végétation qui les accompagnent.
- Veiller à la préservation et à la protection des nappes phréatiques (en préservant les pâtures notamment) et des espaces inondables.
- Maintenir les passages d'eau connus libres de toutes constructions.
- Protéger les secteurs présentant une suspicion de cavités souterraines.



## Remplacement de la distribution du chauffage de la restauration scolaire, de l'école maternelle Louis PERGAUD et de l'école élémentaire Louise MICHEL

Au vu du très mauvais état du système de distribution de chauffage (tuyaux souterrains et radiateurs) et aux nombreuses fuites d'eau régulières dans le vide sanitaire très difficile d'accès, il apparaissait urgent de réaliser les travaux de réhabilitation de ladite distribution.

Une consultation relative au remplacement de la distribution du chauffage de la restauration scolaire, de l'école maternelle Louis PERGAUD et de l'école élémentaire Louise MICHEL a été réalisée, le 20 avril 2017. Le cabinet d'Etudes SAGE SERVICES était le maître d'œuvre de l'opération.

Une offre a été déposée par l'entreprise IDEX ENERGIES de Sotteville Les Rouen. Cette offre a été jugée techniquement adaptée au projet pour un montant de 149 593,44 € TTC. Une subvention du Conseil Départemental a été obtenue à hauteur de 40% du HT.

D'importants travaux ont été réalisés l'été 2017 :

- travaux de dépose (pompe, robinetteries, distribution de chauffage),
- installation d'un nouveau ballon de stockage de l'eau chaude sanitaire de la restauration,
- le changement de l'ensemble des radiateurs,
- les travaux de raccordement hydraulique,
- pose de tête thermostatique sur chaque radiateur.



Passage des canalisations dans la cuisine



Les nouveaux radiateurs



Les têtes thermostatiques



Double pompe de charge de chaudière



Le Désemboueur



La nouvelle l'armoire électrique et la nouvelle régulation



Panoplie de distribution de chauffage



Nouvelle bouteille de mélange

Le suivi du chantier a été assuré par notre adjoint aux travaux Armand COROUGE. Il a également participé chaque semaine aux réunions de chantier.

Les travaux n'ont pas pris de retard et le planning prévisionnel a été respecté. L'ensemble des travaux dans les écoles et la restauration ont été réalisés. Le personnel de la Ville a pu procéder au nettoyage des locaux et au réaménagement avant la rentrée scolaire.

## La rentrée scolaire 2017/2018

La rentrée des classes a eu lieu le lundi 4 septembre 2017.

L'effectif total des écoles est stable avec **241** élèves contre 240 l'an dernier, (104 enfants en maternelle et 137 enfants en élémentaire).

La maternelle comporte quatre classes avec une répartition des élèves : 33 grands, 34 moyens, 37 petits.

L'élémentaire est réparti en sept classes (dont une ULIS).

Classes de l'école maternelle	Petits	Petits et Moyens	Moyens et Grands	Moyens et Grands
Nombre d'élèves	27	25	25	27

Classes de l'école élémentaire	CP	CE1	CE1+CE2	CE2+CM1	CM1	CM2	CLIS
Nombre d'élèves	24	19	26	23	23	23	10

L'école et l'éducation de nos enfants reste une priorité pour M. Le Maire et le Conseil Municipal qui lui consacre chaque année une part importante du budget communal.

## Les activités périscolaires

Pour la quatrième année, les activités du périscolaire ont repris dès la rentrée entre 15h30 et 16h30. Le Temps Libre Educatif contribue au développement harmonieux de la personnalité de l'enfant et au bon déroulement de sa scolarité. Les réformes des rythmes scolaires à l'école élémentaire de Serquigny, c'est une moyenne de 200 enfants par jour...

La coordination des activités est assurée par Marion VICAIRE Titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du sport, sous la houlette des adjoints aux affaires scolaires Mme .VATINEL et M.PIGNET.

## Qualification du Label « HÉBERGEMENT PÊCHE » de notre gîte communal.

Depuis 2010, la Fédération Nationale de la Pêche en France a défini une stratégie nationale de développement du loisir pêche articulée autour de 4 axes, dont l'offre d'hébergements.

La Fédération Nationale de Pêche en France ayant créé une qualification « Hébergement Pêche », La FDPMA de l'Eure et l'Office de Tourisme de Bernay Terres de Normandie se sont associés en 2016 afin d'aboutir à la labellisation d'hébergements sur le territoire de l'intercom.

Le label «hébergement Pêche » est attribué par le Président de la Fédération Départementale de Pêche à des hébergements ouverts à la location touristique : chambres d'hôtes, gîtes etc...pour lesquels les propriétaires en font la demande.

Ces hébergements doivent répondre aux critères ci-dessous :

- Distance des lieux de pêche, l'hébergement doit être à proximité d'un cours d'eau ou plan d'eau.
- Le propriétaire doit justifier l'ouverture à la location durant la période pêche.
- Disposer d'un local spécifique (stockage de matériel, séchage) d'accès facile depuis l'extérieur, d'un point d'eau, d'un réfrigérateur permettant la conservation des appâts.

Après une visite du gîte et du local et après la réalisation de travaux par nos employés communaux, notre gîte communal a reçu ce label « Hébergement de pêche » lors d'une cérémonie organisée mardi 11 juillet 2017 à 16 h 30 à Serquigny.

A cette occasion, M. Le Maire Lionel Prévost, Maire de la commune et cinq propriétaires hébergeurs des environs recevaient de Mme Viviane Bertout Barbey, Président des Gîtes de France de l'Eure, M. Jean Battini, Président de la FDPMA 27 et Mme Sandra Level, Directrice de l'Office de Tourisme, leurs dossiers de labellisation ainsi que leur panneau « Hébergement Pêche ».

Nous remercions Ludovic PINARD pour son soutien et nos employés communaux pour la réalisation du local.



## La société de Pêche de Serquigny (AAPPMA)

La société est composée de 107 pêcheurs dont 49 enfants, 58 adultes (3 femmes et 55 hommes).

Lors de l'inauguration du label hébergement Pêche du gîte, la société de Serquigny a fourni le réfrigérateur et les accessoires demandés pour répondre aux critères de labellisation.



Ces dernières semaines, l'association a installé un panneau d'information à l'entrée du parc municipal. Ce panneau nous informe sur les parcours de pêches sur la commune de Serquigny, les règles pour pratiquer la pêche ainsi que les différentes variétés de poisson rencontrées dans notre région.

### Les dates à retenir pour l'année 2018 :

**Samedi 31 mars 2018 :** à partir de 14h, initiation de la pêche destinée aux enfants

**Samedi 1er mai 2018 :** le matin, concours de pêche à la truite.

**Dimanche 24 juin 2018 :** le matin, concours de pêche au coup.

L'après-midi de pêche à la truite sera renouvelée car l'édition de 2017 a rencontré un vif succès. La date reste à être définie.

## Noce d'or de M. et Mme GUILBERT

Mariés le 15 avril 1967 à Bernay, Gislaine et Jean-Jacques se sont dit « oui » mutuellement une nouvelle fois devant M. le Maire de Serquigny le 15 avril 2017, 50 ans plus tard, en compagnie de leur famille et de leurs amis.

Un moment fort en émotions pour les deux époux. Félicitations à eux !



## Noce d'or de M. et Mme COPIN

Nés à Serquigny, Jean et Carmen COPIN se connaissent depuis l'enfance, depuis l'école. Ils se sont mariés il y a exactement 50 ans, le 28 octobre 1967 à Fontaine-la-Soret. Ils ont tout partagé, les mêmes goûts, les mêmes idées et parlent d'une même voix.

C'est entourés par leur fils et leur belle fille qu'ils se sont dit « oui » une nouvelle fois le 28 octobre 2017 devant M. Lionel PREVOST Maire de Serquigny.



## L'association UNRPA raconte ses sorties

● **Le 16 mai 2017**, nous nous sommes rendus à Muchedent (76) sur le site de « Rêves de Bisons ».

Après avoir pris place à bord d'anciens camions militaires, nous sommes partis sur des chemins chaotiques à la rencontre du plus grand troupeau de bisons américains d'Europe, de cerfs, biches et daims que nous avons pu admirer au plus près tout en écoutant de nombreuses anecdotes relatées par notre guide tout au long du parcours.

● **Le 12 octobre 2017**, nous avons visité Tilly. Nous sommes partis en car direction d'Evreux pour nous rendre au Manège équestre de Tilly (Son nom lui vient de son histoire, ancien manège militaire construit en 1820 dans le quartier de la caserne Tilly), reconverti en salle de spectacle en 2015. Premier Cabaret équestre qui s'inspire du lieu et plonge le spectateur dans l'histoire de la cavalerie. Ce fût un spectacle riche de mélange de prouesses équestres, d'acrobaties, avec une touche d'humour et de poésie, le tout emmené par une équipe sympathique et dynamique.



**Les prochains rendez-vous de l'association en 2018 :**

Dimanche 15 avril : Repas de l'association

Dimanche 17 juin : Foire à tout

## Repas des anciens

Le dimanche 8 octobre 2017, 200 personnes avaient répondu présentes à l'invitation des municipalités de Serquigny et Launay pour passer un agréable moment à la Salle des Fêtes. Le service était assuré par les élus accompagnés cette année du nouveau prêtre de Serquigny, le père Christophe ROURE. Ce fut pour lui l'occasion de rencontrer ses paroissiens. Le repas fut confectionné par Calleville traiteur et l'animation musicale, de cet après-midi, fut assurée par le groupe Paris Guinguette.

Un bon moment de plaisir pour nos aînés !



## Une journée déjeuner spectacle racontée par l'association des ACPG-CATM-TOE Veuves de Serquigny

Le jeudi 28 Septembre 2017, 41 adhérents et conjoints de l'association ont pris la route pour un déjeuner spectacle au Melrose Cabaret à Condé sur Huine, dans l'Orne. Voici notre journée :

Accueillis par les hôtes des lieux, nous sommes entrés dans une salle somptueuse décorée aux couleurs du spectacle. Le cabaret et son ambiance étaient là !

Nous avons passé un agréable moment et dégusté un succulent repas intitulé "Menu Rubis" accompagné de danses, de poésie, de magie, d'acrobaties et d'humour ! Un ensemble d'ingrédients pour une recette réussie, remplie de bonne humeur en ce début de revue.

Après l'entracte, place au traditionnel Music Hall jouant sur le fil du cinéma où des artistes exercent leur art avec brio. Une succession de tableaux de danse des années 1930 à nos jours.



Nous n'avons pas vu le temps passer, un véritable bonheur ! Puis le clap de fin a sonné et nous avons quitté le cabaret l'esprit libre et le cœur gonflé à bloc.

La traditionnelle photo de famille fut faite avant notre départ, souvenir de cette journée de partage.

Nous tenons à remercier notre chauffeur.

Il est alors temps pour nous de commencer à songer à notre prochaine sortie qui aura lieu en 2018.

Un grand merci à tous et que ça continue ainsi.



## Commémoration du 99<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918

C'est sous une pluie incessante que s'est déroulée la cérémonie de commémoration du 99<sup>e</sup> anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918. Après un dépôt de gerbe à la stèle des cheminots à la gare de Serquigny et le service religieux, la cérémonie se poursuivait devant le monument aux morts près de la mairie.

Malgré les mauvaises conditions météorologiques, de nombreux enfants accompagnés de la directrice de l'école Élémentaire sont venus se recueillir devant le monument.



La participation de nos enfants est primordiale pour le devoir de mémoire que nous devons honorer face au sacrifice de nos anciens. Après le dépôt de gerbes, la minute de silence, les allocutions de Michel LEFEVRE Président des Anciens Combattants et de M. Le Maire, toutes les personnes présentes ont chanté en cœur la Marseillaise.

Vers 13h, les Anciens Combattants se réunissaient à la Salle des Fêtes de Serquigny, autour d'une bonne table.

Au cours du repas, Louis PORCHAT s'est vu remettre la médaille du Mérite Fédérale par le Président des Anciens Combattants, pour le travail accompli

au sein de l'association et une superbe composition florale fut remise à son épouse. C'est sur cette note d'amitié que s'est terminée cette journée.



## Le 5 Décembre 2017

La cérémonie de commémoration pour la journée nationale d'hommage aux «morts pour la France» pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie a eu lieu le mardi 5 décembre, à 9h30 devant le monument aux morts.



## L'AMAP de Serquigny



AMAP signifie Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne. Ce concept est apparu au Japon dans les années 60. La 1<sup>ère</sup> AMAP a vu le jour à Toulon en 2001. On en comptait 750 en 2007, 1200 en 2010 et plus de 2000 aujourd'hui (environ 250.000 amapiens

en France). L'objectif est de faciliter la rencontre entre des producteurs qui se sont lancés dans une démarche écologique et des « consomm'acteurs » qui désirent manger des produits sains, frais, locaux, de saison.

A la fin du printemps dernier, Pierre-Yves Lang, maraîcher bio au Fidelaire, prend l'initiative d'inviter les habitants de Serquigny à une réunion d'information sur un projet de création d'une AMAP sur la commune. Cette 1<sup>ère</sup> réunion eut lieu le 15 juin à la Médiathèque, animée par Marie Mabilbe du réseau des AMAP de Haute-Normandie, en présence de quelques producteurs et d'une quarantaine de serquignais.

Rapidement, une petite équipe de bénévoles s'est constituée pour que ce projet voit le jour. Tout au long de l'été, l'AMAP a pris forme avec l'aide du réseau des AMAP de Haute-Normandie, d'Agnès Langin (présidente de l'AMAP de Bernay) ou encore de la Municipalité de Serquigny pour la mise à disposition de locaux. De la rédaction de documents tels que les statuts ou le règlement intérieur, à la distribution de flyers dans Serquigny et ses environs, en passant par des visites chez les producteurs, l'équipe s'est mise en action afin de pouvoir démarrer dès la rentrée.



C'est ainsi que le 2 septembre eut lieu, toujours à la médiathèque, la réunion de présentation et de lancement de l'AMAP de Serquigny. Ce fut l'occasion de présenter les modalités de fonctionnement ainsi que l'esprit de cette nouvelle association et d'enregistrer les premières adhésions. La 1<sup>ère</sup> distribution a eu lieu le lundi 18 septembre et aujourd'hui l'AMAP compte près de 40 adhérents qui tiennent la permanence à tour de rôle et se partagent leurs recettes pour déguster tous ces bons produits.

Le lundi 20 novembre, l'Assemblée Générale s'est réunie pour la 1<sup>ère</sup> fois, tous les membres étaient invités à valider les statuts et le règlement intérieur, à élire un bureau et soumettre leurs idées. Cette AG constitue la dernière étape de création de l'AMAP de Serquigny : la déclaration en préfecture. Nous espérons que ce n'est que le début d'une longue et belle histoire...



### ● INFOS PRATIQUES :

Les distributions ont lieu tous les LUNDIS de 18H à 19H à la Salle de l'Age d'Or (rue de Normandie) en présence des producteurs.

La cotisation annuelle pour adhérer à l'AMAP est de 12 € par foyer.

### ● LEGUMES (chaque semaine)

Producteur : Pierre-Yves Lang, EARL Hameau Verrier (Le Fidelaire)

Paniers de légumes bio de 10 € ou 15 € (5 à 6 légumes variés en moyenne par panier)

Abonnement annuel de 500 € ou 750 € pour 50 paniers (possibilité de paiement échelonné).

Le nombre de panier maximal, fixé à 35 pour cette année 2017/2018 a été atteint.

### ● OEUFS (chaque semaine)

Producteurs : Sophie Beauvois et Vincent Ozieblo – Ferme des Clos Mignons (Ste-Marguerite-en-Ouche)

Commandes d'oeufs bio, par multiple de 6, à l'avance, pour le mois suivant.

Le fromage de chèvre bio fera son arrivée au printemps prochain !

### ● PAIN (une fois par mois)

Producteurs : Pascal et Blandine Zoutard – Ferme de St Mamert (Buis-sur-Damville)

Pains variés : complet, noix, sésame... et farine, lentilles, quinoa (100 % Agriculture Biologique)

Production de la farine et transformation des pains sur la ferme.

### ● VIANDES (une fois tous les 15 jours)

Producteurs : Fabien et Laëticia Dumont – Ferme Ste-Aubinoise (St-Aubin-le-Vertueux)

Vache de race Limousine, veau, porc. Animaux élevés en plein air.

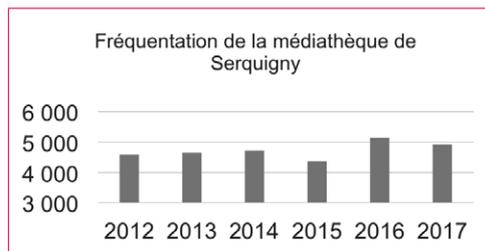


La Médiathèque de Serquigny est au service de la population tout au long de l'année.

Elle offre à ses lecteurs adultes et enfants de nombreux ouvrages : romans, fictions, policiers, magazines, bandes dessinées et documents d'Histoire.

Sa fréquentation est constante, environ 5000 personnes, enfants et adultes

entrent dans la Médiathèque chaque année.



## Cours informatique

Suite à de très nombreuses demandes, des cours d'informatique assurés par Florian, ont démarré à la médiathèque le 5 septembre et se sont déroulés jusqu'au mois de décembre dernier. Deux groupes ont suivi ces cours chaque semaine avec beaucoup d'attention, le mardi soir de 18h à 19h et le jeudi matin de 9h30 à 10h30. Les participants ont pu apprendre le traitement de texte, la navigation sur internet, le transfert de photo d'une clé USB ou d'un téléphone, les retouches de photos, les démarches administratives sur internet etc...

Pour information : les usagers qui souhaitent s'inscrire doivent être préalablement adhérents à la Médiathèque. Le tarif est mensuel mais un engagement au trimestre est demandé.

Les tarifs pour cette prestation :

Carte d'adhérent adulte - Commune	3,50 €	01/01/2017
Carte d'adhérent adulte - Hors commune	5,50 €	01/01/2017
Option livres - Hors commune	15,50 €	01/01/2017
Option CD/DVD - Hors commune	15,50 €	01/01/2017
Cours d'informatique - Commune	12,00 €	01/02/2017
Cours d'informatique - Hors commune	16,00 €	01/02/2017



## Ça s'est passé à la Médiathèque en 2017 !

### ● Festival Normandie « Biblive »

La Médiathèque a participé à ce festival et a accueilli le samedi 22 avril 2017 le duo « Huit nuits » en concert. La salle expo était pleine et le public a assisté à un très bon concert où la création musicale rimait avec poésie, talent, musique à la fois mélancolique et gaie. Une très bonne soirée !

### ● Une vente de livres le dimanche 4 juin au profit du Secours Populaire.

Le même jour de la foire à tout de L'UNRPA, dans la salle expo, une vente de livres d'occasion au bénéfice du Secours Populaire a connu aussi un franc succès, ce qui a permis de remettre au responsable du Secours Populaire de notre commune la somme de 160,30 €.

Merci à toutes ces personnes qui ont fait un geste généreux en direction d'une association caritative.

### ● « Là où poussent les coquelicots »

Le 10 novembre, la Médiathèque engagée avec les anciens combattants dans la commémoration du centenaire de la « Grande Guerre » a projeté le film « Là où poussent les coquelicots ». Ce film a permis à une vingtaine de personnes de voir une autre facette de la guerre qui a vu tant de jeunes hommes aller à la mort.

### ● Festival du film documentaire 2017

La commission Culture avait sélectionné cette année un film « Poussin » relatant l'histoire d'un gamin qui joue au rugby parce que son père veut qu'il pratique de rugby de la même manière que lui. L'assemblée était peu nombreuse mais le débat qui a suivi fut animé et constructif. Merci aux personnes qui se sont déplacées.

## Les 10 kms de Serquigny

106 coureurs, licenciés et non licenciés se sont lancés le dimanche 15 octobre sur les trois boucles du circuit des 10 kms de Serquigny, édition 2017. Une heure plus tard, ils avaient tous franchi la ligne d'arrivée.



Cette course qui est la 12ème étape du Challenge Bitume 27 était organisée par la Commission des sports de la Commune. Elle a mobilisé encore une fois tous les Conseillers Municipaux, le Comité des Fêtes ainsi que de nombreux bénévoles. La course fût remportée par Aurélien Vauquelin, Senior homme en 34'22, la 1ère de la catégorie féminine était Sylvie GUITTON catégorie Vétéran 2, qui a parcouru les 10 kms en 46'49.

Le doyen de la course, Paul CHAUVELIN, 74 ans, a terminé la course en 1h 00 et 30 secondes. Bravo pour leurs performances.

Merci aux coureurs pour leur participation et aux nombreux bénévoles qui ont permis encore une fois la réalisation de cette course.

## La Gym

Des Cours de Gym animés par Valérie GOSELIN ont lieu à la Salle des Fêtes de Serquigny. Tous les mardis de 9 h à 10 h pour les adultes, et de 10 h à 11 h pour les séniors.

A partir du 10 janvier et jusqu'au 30 juin 2018, cours supplémentaire de 18 h à 19 h.

Si vous êtes intéressés pour pratiquer cette activité, merci de contacter Marie Pierre au Tel 02 32 45 06 16.



## L'Entente Cycliste de Serquigny (ECS)

L'Assemblée de l'EC Serquigny s'est déroulée le samedi 18 novembre 2017, devant une quarantaine de membres du club. Les élus étaient également présents pour apporter leur soutien au Club.

Le président **Rémy CUDORGE** soulignait l'excellente ambiance qui règne au sein du club.

La lecture des différents rapports a une nouvelle fois, non seulement mis en avant la qualité du travail effectué par les dirigeants, par tous les bénévoles et par l'encadrement, mais également les excellents résultats enregistrés par tous les coureurs.

Une réussite qui n'aurait pu se faire sans l'aide précieuse de la Municipalité de Serquigny et de ses partenaires.

### Bilan sportif de la saison 2017

Les coureurs ont participé à 340 épreuves en 2017 et ont obtenu 10 victoires individuelles.

**Le club organisera 5 épreuves sur route en 2018** : en mars et avril les courses auront lieu sur les routes de Nassandres, Goupillières et Serquigny. En juillet aura lieu le critérium de Beaumont le Roger et le dernier dimanche d'août la 9<sup>e</sup> édition de la Rando VTT à Serquigny.



## Le club sportif de la Charentonne (pétanque)



Le club compte cette année 110 licenciés (en augmentation tous les ans) qui portent les couleurs de Serquigny dans toute la région. Le souhait du club pour l'avenir serait d'avoir un peu plus de jeunes licenciés. A l'issue de l'assemblée générale du club du 3 novembre 2017, il a été décidé que le club supporterait le coût des licences attribuées aux jeunes de -16 ans.

Pour tous ceux qui seraient éventuellement intéressés à pratiquer la pétanque, les entraînements sont les lundis, mercredis et vendredis après-midi de 14 h à 19 h.

Un des moments forts de l'année 2017 fut l'organisation en août d'un concours officiel en triplettes en mémoire à Mario SCIPION récemment décédé qui fût licencié au club et champion de l'Eure de jeu provençal avec M. le Maire de Serquigny, Lionel PREVOST. Cinquante-deux triplettes dont les meilleures équipes de l'Eure participèrent à ce concours, une grande satisfaction pour les organisateurs.

Mme Christine SCIPION, la mère de Mario, Joël MESNIL le Président du club, Pierre GOUDIER le Président fondateur du club, ainsi que M. le Maire de Serquigny, Lionel PREVOST, étaient également présents.

De la compétition et beaucoup d'émotion en cet après midi d'été.

## Le football club de Serquigny-Nassandres



L'assemblée Générale du club a eu lieu le 30 septembre 2017. A cette occasion, le Comité de Direction du club a remercié les mairies de Serquigny et Nassandres-sur-Risle pour leur participation dans la vie du club. Le Comité a également remercié les employés municipaux chargés de l'entretien des locaux et installations, les sponsors et les bénévoles.

Le club compte 280 licenciés, ce qui le place comme l'un des plus importants du secteur. Il est le 19<sup>e</sup> club du district de l'Eure sur 134 Clubs par le nombre de licences inscrites à la ligue. Les objectifs principaux du club pour la saison 2017/2018 sont de développer l'identité locale, fidéliser ses effectifs,

favoriser l'évolution avec l'effectif actuel.

L'épanouissement et la progression des joueurs doit être la préoccupation du club.

Ainsi que véhiculer une image positive du club par les comportements sur le terrain et respecter les adversaires.

### ● La Leclerc Risle Cup

#### Retour sur l'édition 2017

La 3<sup>e</sup> édition de la « Risle Cup » prouve que ce tournoi a déjà bien grandi. Pour cette édition, face au nombre croissant de demandes, le comité d'organisation avait choisi de mettre les petits plats dans les grands en passant de 24 à 32 équipes mais également en passant d'une journée à une journée et demie. Un sacré challenge que les bénévoles ont relevé sans encombre en recevant des clubs de plus en plus prestigieux. Les petits nouveaux de l'édition se nomment Olympique de Marseille, AS Monaco, Standard de Liège, Valenciennes FC ...

Les équipes de l'édition 2017 étaient réparties en 16 clubs professionnels et 16 clubs amateurs. La compétition fut d'un niveau très relevé tant les équipes voulaient se qualifier et porter l'espoir de soulever le trophée tant convoité.

Le tournoi fut remporté par l'AS. Saint Etienne qui battait en finale l'équipe du FC Valenciennes.

Certes, la compétition fut relevée mais l'ambiance sur et autour des pelouses était très bon enfant. Malgré une météo très capricieuse, les supporters des équipes présentes n'hésitaient pas à donner de la voix. Les bénévoles affichaient un sourire extraordinaire, les éducateurs mesuraient la chance d'être présents sur cette manifestation mais surtout le plus important des enfants aux yeux pétillants qui s'amusaient sur la pelouse du stade de Nassandres pour créer leurs souvenirs de demain.

L'ADN de la Risle Cup, c'est une organisation digne de recevoir de très grosses structures professionnelles dans un cadre familial et détendu. En 2017, le tournoi fut relayé dans la presse locale et régionale ainsi que sur la Radio France Bleu Haute Normandie et la chaîne d'information France 3. Preuve en est, s'il le fallait, la « Risle Cup » devienne un tournoi incontournable de la catégorie U11 pour notre région et pas seulement...

#### Donc Pari Réussi en 2017... Place à l'édition 2018.

Face au succès grandissant de ce tournoi, de plus en plus de demandes arrivent des quatre coins de la France pour participer à l'édition 2018. Ce qui est flatteur pour le FC Serquigny Nassandres, mais ce qui n'empêche pas le club de garder les pieds sur terre. La « Risle Cup » a trouvé son rythme de croisière, ce qui n'empêchera pas quelques surprises ...

Où s'arrêtera ce tournoi devenu l'un des plus importants en France ?

32 équipes seront présentes les 5 et 6 mai 2018 sur les installations du stade Marcel Jacquin à Nassandres. 15 clubs professionnels, les plus gros clubs régionaux et locaux seront également présents. Des clubs ont déjà donné leur accord pour l'édition 2018 :

PSG, Marseille, Monaco, St Etienne, Lille, Rennes, Guingamp, Angers, Servette de Genève, HAC, Auxerre, Strasbourg, Quevilly Rouen Métropole et deux nouveaux clubs, West Ham United et Lens.

**Le tirage des poules aura lieu début Mars 2018 dans les locaux de Leclerc Menneval**



## Tour de Normandie cycliste

C'est depuis Saint-Pierre-en-Auge (Calvados) que s'élancera le peloton du prochain Tour de Normandie Cycliste. Comme de coutume, le tracé couvrira les cinq départements normands. Les 144 coureurs passeront dans notre commune le lundi 19 mars 2018 dans le cadre de l'étape Saint Pierre en Auge (14) – Le Neubourg (27).

Venant de Bernay, les coureurs arriveront par la D133, passage au rond-point du Gymnase, rue Max Carpentier, puis sortiront de notre commune par la départementale 24, rue du Grand Hamel.





## Horaires d'ouverture de la mairie

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	9h – 12h	Fermée				
Après-midi	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	13h30-17h30	Fermée

62 rue Max Carpentier 27470 SERQUIGNY  
Tél. : 02 32 44 10 15 Fax : 02 32 44 76 84 Email : [mairie@serquigny.fr](mailto:mairie@serquigny.fr)

### ENVIRONNEMENT

Pour toutes informations concernant le ramassage des ordures ménagères et des déchets recyclables, nous vous invitons à consulter le site internet de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

La collecte des ordures ménagères sur Serquigny se fait uniquement le vendredi matin et un vendredi sur 2 pour la collecte des déchets recyclables.

#### Ouverture de la déchetterie de la Communauté de Communes

##### Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

Lundi : Fermée

Mardi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Mercredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Jeudi : 14 h - 17 h

Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

##### Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre

Lundi : Fermée

Mardi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Mercredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Jeudi : 14 h - 18 h

Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

Samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 18 h

### SERVICES PUBLICS ET COMMUNAUX

#### Ecole maternelle Louis Pergaud

Mme CRETOIS 02 32 44 12 00

#### Ecole élémentaire Louise Michel-Jean Jaurès

Mme DESPRES 02 32 44 15 89

#### Garderie périscolaire 02 32 46 46 91

ouverte de 6 h 45 à 8 h 20 et de 16 h 30 à 18 h 30

#### Cantine scolaire 02 32 44 14 00

Véolia Eau Beaumont le Roger 0 811 900 800

EDF GDF Bernay 0 810 027 028

Dépannage Gaz 0 810 433 027

Dépannage EDF 0 972 675 027

Urgence Gaz 0 800 473 333 ou 0 972 675 027  
(24h/24h)

#### Bureau de poste 02 32 43 76 10

Ouvert au public du lundi au vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17 h,

sauf le mardi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h,  
le samedi de 9h à 12h

Départ du courrier en semaine à 16 h,  
le samedi à 12 h.

#### SNCF renseignements tel: 36 35 (0,40 € la mn)

contact TER tel : 0 800 801 801

Facebook : @ter normandie

Site Internet: [TER.SNCF.COM/NORMANDIE](http://TER.SNCF.COM/NORMANDIE)

Guichet de la gare de Serquigny

ouvert du lundi au vendredi de 6h30 à 12h15 et de  
12h40 à 18h50 ;

le samedi de 6h30 à 11h45 et de 12h55 à 19h15 ;

le dimanche et les jours fériés de 10 h à 13 h 15 et  
de 15h à 19h45

(sous réserves de modifications par la SNCF)



### Permanence du Secours Populaire

au sous-sol de la mairie tous les samedis  
de 9 h 30 à 11 h 30 sauf au mois d'août.

## SANTE

### Médecine générale

Dr BOURGEOIS  
5, rue de Normandie 02 32 44 10 05

Dr DESEINE  
35, rue Max Carpentier 02 32 25 59 39

### Infirmières

Mme MEGRET, Mme BACKX,  
Mme MUTTI, Mme QUENTIN,  
Mme DESOMBRE  
33, rue Max Carpentier 02 32 46 51 34

### Kinésithérapeute

M. WOJDYLO  
15, rue de Normandie 02 32 44 61 83

### Taxis – ambulances Serquigny

1, rue de Picardie 02 32 44 10 69

### Pharmacie

Mme MONTRON 02 32 44 14 75  
1, Rue Max Carpentier  
Ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de  
14 h à 19 h 30, fermeture à 18 h 30 le samedi

### Numéros d'urgence :

Pharmacie de garde : 3237  
Médecin de Garde : 116.117



### Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) :

Aides ménagères pour les personnes âgées,  
travailleuses familiales pour les mères de fa-  
mille, auxiliaires de vie pour les handicapés.

ADMR Evreux 02 32 39 80 80

### La Médiathèque

Tel : 02 32 47 41 62

Responsable : Perrine POULIQUEN

**Ouverture** : Lundi de 16 h 30 à 18 h  
(en périodes scolaires)

Mardi de 16 h 30 à 18 h

Mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Jeudi de 16 h 30 à 18 h

Vendredi de 16 h 30 à 18 h

Samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

**Les rendez-vous de la Mission Locale Ouest de  
l'Eure à la médiathèque de Serquigny**

Entretien individuel (sans inscription) le mercre-  
di de 9 h à 12 h

Pour toute information :

Mission Locale de Bernay : 02.32.43.36.80



### Intercom Bernay Terres de Normandie

299 Rue Haut des Granges  
27300 Bernay

Tél. : 02 32 43 50 06

Mail : accueil@bernaynormandie.fr

POMPIERS ..... 18

GENDARMERIE ..... 17

SAMU ..... 15

### Pour les Possesseurs de portables

Composer le ..... 112

SAMU SOCIAL ..... 115

Allo Enfance Maltraitée ..... 119

### Centre d'information

Droits des Femmes ..... 02 32 33 44 56

### TOURISME LOISIRS

**Gîte d'étape de Serquigny** : informations et  
réservations à la mairie de Serquigny

**Tennis-municipal** : inscriptions et réservations  
auprès de M. Eric LEFEBVRE (02 32 44 17 64)

Ce 42<sup>e</sup> numéro de « vivre à Serquigny », tiré à 1250 exemplaires est  
distribué gratuitement aux habitants de la commune.

Il a été réalisé par les membres de la Commission Information.  
Toute correspondance et toute proposition d'article sont à adresser  
en mairie à l'attention d'Eric LEFEBVRE.

# Bienvenue à Serquigny à notre nouvelle commerçante



## **L'ORCHIDIA**

**ARTISAN-FLEURISTE**

**Laetitia HAMELET (au centre sur la photo)  
accompagnée d'Aline POULAIN et de Nathalie DEGREMONT**

**32 rue Max Carpentier 27470 SERQUIGNY  
2 27 19 51 30**

**Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h 30 / 14h30 à 19h00  
Le samedi de 9h à 12h 30/ 14h30 à 19 h 30 - le dimanche de 9h à 12h30  
Fermé le mercredi**